

PROCURATION

*L'actionnaire qui souhaite se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme ASIT BioTech, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0460.798.795 et au Registre des Personnes Morales de Bruxelles (la « Société »), qui se tiendra le **10 juin 2021 à 15 heures** Drève des Renards 6/3, 1180 Uccle, et dont l'ordre du jour figure ci-dessous, **doit utiliser le présent formulaire de procuration**. Toute autre forme de procuration ne sera pas acceptée.*

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire. Pour ce faire (i) l'actionnaire doit désigner ce mandataire en utilisant le formulaire de procuration établi par la Société, qui peut être obtenu sur le site internet de la Société (www.asitbiotech.com) ou sur simple demande à M. Frank HAZEVOETS au siège social de la Société ou par e-mail à frank.hazevoets@biotech.be; (ii) l'actionnaire est invité à suivre les instructions reprises sur ledit formulaire et doit se conformer à la procédure d'enregistrement et de confirmation décrite ci-dessus, afin d'être valablement représenté à l'assemblée ; (iii) l'original de ce formulaire signé sur support papier doit parvenir à la Société à l'attention de M. Frank HAZEVOETS, 7 Rue des Chasseurs Ardennais, 4031 Liège (Angleur), au plus tard le 4 juin 2021 à 17 heures (heure belge) ; ce formulaire peut également être communiqué à la Société dans le même délai par e-mail à frank.hazevoets@biotech.be pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable ; (iv) toute désignation d'un mandataire devra être conforme à la législation belge applicable, notamment en matière de conflit d'intérêts et de tenue de registre.

L'actionnaire qui souhaite se faire représenter doit également se conformer à la procédure d'enregistrement et de confirmation exposées dans la convocation.

La désignation d'un mandataire doit être conforme à la législation belge applicable, notamment en matière de conflits d'intérêts et de tenue de registre.

Le/la soussigné(e) :

Nom, Prénom / Dénomination et forme sociale : _____

Adresse / Siège social : _____

Si personne morale :

Noms, Prénom du(es) représentant(s) légal(aux) : _____

Qualité du(es) représentant(s) : _____

Propriétaire de _____ actions représentant le capital de la Société,

Déclare souhaiter se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société et déclare, à cet effet, désigner en qualité de mandataire spécial, agissant seul, avec faculté de substitution :

Nom, Prénom du mandataire : _____

Adresse du mandataire : _____

auquel le(la) soussigné(e) confère tous pouvoirs au nom et pour le compte du(de la) soussigné(e) aux fins de :

- le(la) représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra le 10 juin 2021, à 15 h (CET), à Drève des Renards 6/3, 1180 Uccle, avec l'ordre du jour repris ci-dessous, et à celle qui se tiendrait ultérieurement avec le même ordre du jour si la première réunion était ajournée, ne pouvait valablement délibérer ou n'avait pas été régulièrement convoquée,
- accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'assemblée ou les refuser,
- si nécessaire, renoncer aux formalités de convocation et à toutes autres formalités en relation avec ladite assemblée,
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans le sens précisé ci-dessous ⁽¹⁾, et à celles soulevées par les incidents de séance, faire au cours de la réunion tous dires, déclarations, réquisitions ou réserves, et si nécessaire, ajourner l'assemblée,
- aux effets ci-dessus, signer tous procès-verbaux, registres, listes de présences et autres

⁽¹⁾ A défaut de préciser ce sens dans lequel le mandataire devra exercer votre droit de vote, vous serez présumé voter en faveur des résolutions proposées.

documents, élire domicile et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire ou utile ;
la présente procuration étant consentie de manière définitive et irrévocable jusqu'au 15 juillet 2021.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Société est le suivant :

1. Présentation du rapport annuel du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020	
2. Approbation du rapport de rémunération du conseil d'administration tel que repris dans le rapport de gestion <i>Proposition de résolution</i> : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération établi par le conseil d'administration, comme exposé par le comité de nomination et de rémunération et tel que repris dans le rapport de gestion relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020. VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>	
3. Présentation du rapport du collège des commissaires sur les comptes annuels (BGAAP) de la Société arrêtés au 31 décembre 2020	
4. Approbation des comptes annuels (BGAAP) de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020 <i>Proposition de résolution</i> : L'assemblée générale approuve les comptes annuels (BGAAP) de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, à savoir, le bilan, le compte de résultats et l'annexe. VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>	
5. Affectation du résultat de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020 <i>Proposition de résolution</i> : L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, de la manière suivante : report de la perte au prochain exercice social ; le compte « Pertes reportées » est ainsi porté de 59.996.013 € à 61.258.259 €. VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>	
6. Présentation du rapport du collège des commissaires sur les comptes annuels IFRS de la Société arrêtés au 31 décembre 2020	
7. Présentation des comptes annuels IFRS de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020	
8. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020 <i>Proposition de résolution</i> : L'assemblée générale donne, par vote séparé et individuel pour chacun d'eux, décharge à chacun des administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.	
Louis CHAMPION	VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>
Michel BAIJOT	VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>
RE FINANCE CONSULTING SA (BCE: 0661.841.787), dont le représentant permanent est Yves DÉSIRONT	VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>
Everard VAN DER STRATEN	VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>
SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT (S.F.P.I.) (BCE : 0253.445.063), dont le représentant permanent est François FONTAINE	VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>
NOSHAQ PARTNERS SCRL (BCE : 0426.624.509), dont le représentant permanent	VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>

est Philippe DEGEER	
Harry WELTEN	VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>
Jean-Paul PRIEELS	VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>
François MEURGEY	VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>
SFH SRL (BCE : 0501.958.073), dont le représentant permanent est Frank HAZEVOETS	VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>

9. Décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020

Proposition de résolution : L'assemblée générale donne, par vote séparé et individuel pour chacun d'eux, décharge à chacun des commissaires de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.

RSM REVISEURS D'ENTREPRISES – BEDRIJFSREVISOREN SCRL (B00033 - BCE : 0429.471.656), représentée par M. Luis LAPERAL	VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>
MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES – BEDRIJFSREVISOREN SCRL (B00021 – BCE : 0428.837.889), représentée par Xavier DOYEN	VOTE : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>

10. Lecture du rapport spécial du conseil d'administration établi en application de l'article 7 :228 du Code des sociétés et des associations.

11. Décision quant à la continuation des activités de la Société et éventuelles mesures à adopter

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide à l'unanimité, notamment au vu du rapport dont question ci-dessus, de continuer les activités de la Société. L'assemblée générale prend acte des mesures exposées par l'organe de gestion dans son rapport en vue de redresser la société financière de la Société et, pour autant que de besoin, les approuve à l'unanimité.

VOTE : Pour Contre Abstention

12. Décision de ne pas renouveler le mandat de Mazars comme commissaire de la Société

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat de Mazars comme commissaire de la Société.

VOTE : Pour Contre Abstention

Proposition de résolution : En conséquence, la rémunération de RSM est portée à 20.000 EUR HTVA par an.

VOTE : Pour Contre Abstention

13. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution des résolutions qui précèdent

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au délégué à la gestion journalière et à Me Patrick della FAILLE, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

VOTE : Pour Contre Abstention

Si, en vertu de l'article 7 :130 du Code des sociétés et des associations, de nouveaux sujets sont inscrits à l'ordre du jour et/ou de nouvelles propositions de décision ont été présentées, et l'actionnaire soussigné n'a pas donné de nouvelles instructions concernant ce nouveau programme, le mandataire s'abstiendra de voter sur ces nouveaux points à l'ordre du jour ou sur les nouvelles propositions de décision.

Fait à _____, le _____ 2021

Signature :